



Mayor's Office of  
Immigrant Affairs



## Nouvelle annonce concernant l'immigration pour les ressortissants du Liban

Le gouvernement fédéral a annoncé **deux programmes** qui permettront à certains ressortissants libanais vivant actuellement aux États-Unis de **faire une demande de permis de travail**.

1

Les ressortissants libanais éligibles qui se trouvent aux États-Unis **depuis le 26 juillet 2024** peuvent demander un permis de travail par le biais d'un **départ forcé différé (Deferred Enforced Departure, DED)**

2

Les ressortissants libanais éligibles qui se trouvent aux États-Unis depuis le **16 octobre 2024** pourront demander un **statut de protection temporaire (Temporary Protected Status, TPS)**, et éventuellement un permis de travail, dans les semaines à venir. **Les candidatures pour ce programme ne sont pas acceptées pour le moment.**

# Départ forcé différé (Deferred Enforced Departure) pour le Liban

## Qu'est-ce que le DED ?



**Le départ forcé différé (Deferred Enforced Departure, DED)** protège certaines personnes de l'expulsion et leur permet de demander une autorisation de travail pour une durée déterminée par le président.

L'annonce récente du gouvernement **permet aux personnes éligibles de commencer à demander un permis de travail** dès aujourd'hui. Si votre demande est approuvée, vous obtiendrez un permis de travail **valable jusqu'au 25 janvier 2026.**

## Quelles sont les conditions à remplir ?

Les citoyens non américains de **nationalité libanaise** présents aux États-Unis depuis le **26 juillet 2024** peuvent bénéficier d'un départ forcé différé, à l'**EXCEPTION** de ceux qui :



- **sont retournés volontairement** au Liban après le **26 juillet 2024,**
- n'ont pas vécu de façon continue aux États-Unis depuis le **26 juillet 2024.**

# Nouvelle désignation du statut de protection temporaire (Temporary Protected Status, TPS) pour le Liban.

## Qu'est-ce que le TPS ?



Le statut de protection temporaire (Temporary Protected Status, TPS) permet aux immigrants qui se trouvent déjà aux États-Unis et qui ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine de bénéficier d'une protection temporaire contre l'expulsion et d'une autorisation de travail.

## Comment demander à bénéficier de ce programme?



**Les candidatures pour ce programme ne sont pas acceptées pour le moment.** Nous vous informerons dès que vous pourrez déposer votre candidature.

En attendant, vous pouvez rassembler des documents prouvant (1) votre nationalité et (2) que vous vivez continuellement aux États-Unis depuis le **16 octobre 2024**.



# 1-800-354-0365

**Du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures,**

Vous pouvez obtenir une aide juridique en appelant la ligne d'assistance juridique à l'immigration du Bureau de la mairie pour les affaires de l'immigrant (Mayor's Office of Immigrant Affairs, MOIA)

Si vous avez des questions sur la manière dont vous pouvez appliquer ou bénéficier de l'un ou l'autre de ces programmes, veuillez consulter un avocat agréé ou un représentant accrédité du département de la justice (Department of Justice, DOJ).



Pour plus d'informations sur la manière de vous protéger contre la fraude juridique en matière d'immigration, veuillez consulter notre site web :

[www.nyc.gov/immigrationfraud](http://www.nyc.gov/immigrationfraud)



## MÉFIEZ-VOUS DES ESCROQUERIES À L'IMMIGRATION LÉGALE ET DES AGENTS FRAUDULEUX

### N'oubliez pas :

- Seul un avocat agréé ou un représentant accrédité par le département de la justice (Department of Justice, DOJ) peut déposer une demande en votre nom.
- Un notaire public qui n'est pas un avocat agréé n'est pas en mesure de remplir ces formulaires ou de les déposer en votre nom. Il ne peut pas non plus vous faire payer pour ça.



**Le droit de l'immigration est complexe. Méfiez-vous des escroqueries juridiques en matière d'immigration ou des prestataires frauduleux qui peuvent indiquer le contraire et faire de fausses promesses, telles que :**

- Un moyen d'obtenir **immédiatement** un permis de travail ou un visa.
- Déclarations indiquant qu'il n'y a **pas de risques ou de conséquences**.
- Revendication d'une **influence particulière** auprès des autorités chargées de l'immigration.